

CONVOCA TION

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE

Salle Villa de Gesvres – Chemin d'Othis

Le jeudi 28 juin 2018 à 20 h 30

Points à l'ordre du jour :

- 1) BUDGET VILLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- 2) BUDGET VILLE : COMPTE DE GESTION 2017
- 3) AFFECTATION DU RESULTAT 2017
- 4) DECISION MODIFICATIVE N °1 AU BUDGET VILLE
- 5) ZONE DE L'EUROPE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- 6) ZONE DE L'EUROPE - COMPTE DE GESTION 2017
- 7) ZONE DE L'EUROPE – BUDGET 2018
- 8) POLE DE SANTE – COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- 9) POLE DE SANTE – COMPTE DE GESTION 2017
- 10) REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE IDF
- 11) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
- 12) MODIFICATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRES
- 13) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR « ACCUEILS PRE ET POST SCOLAIRE – RESTAURATION - ETUDES – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES -ACCUEILS DE LOISIRS
- 14) TELETRANSMISSION DES ACTES MARCHES PUBLICS ET BUDGETAIRES
- 15) DECONSIGNATION DE LA PARCELLE AO17 POUR SON ACQUISITION
- 16) CONSTITUTION DES INSTANCES PREALABLEMENT AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES
- 17) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
- 18) ACQUISITION DE LA PARCELLE A 524 DE NATURE BOIS TAILLIS DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA FOLLE EMPRINCE
- 19) CESSION DE PARCELLE A 524 DE NATURE BOIS TAILLIS A LA SOCIETE NEXITY DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA FOLLE EMPRINCE
- 20) ACQUISITION DE LA PARCELLE AP 82 SISE SUR LES PRES D'OTHIS DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA FOLLE EMPRINCE
- 21) CESSION DE PARCELLE AP 82 SISE SUR LES PRES D'OTHIS A LA SOCIETE NEXITY DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA FOLLE EMPRINCE
- 22) ACQUISITION DE LA PARCELLE AP 89 SISE SUR LES PRES D'OTHIS DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA FOLLE EMPRINCE
- 23) CESSION DE PARCELLE AP 89 SISE SUR LES PRES D'OTHIS A LA SOCIETE NEXITY DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA FOLLE EMPRINCE
- 24) ACQUISITION DE LA PARCELLE AP 88 ET AP 90 SISE SUR LES PRES D'OTHIS DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA FOLLE EMPRINCE
- 25) CESSION DE PARCELLE AP 88 ET AP 90 SISE SUR LES PRES D'OTHIS A LA SOCIETE NEXITY DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA FOLLE EMPRINCE
- 26) ACQUISITION DE LA PARCELLE AP 91 ET AP 93 SISE LIEU-DIT "LE PETIT PUIITS" DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA FOLLE EMPRINCE
- 27) CESSION DE PARCELLE AP 91 ET AP 93 SISE LIEU-DIT "LE PETIT PUIITS" A LA SOCIETE NEXITY DANS LE CADRE DE LA ZAC DE LA FOLLE EMPRINCE
- 28) APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DU SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE (S.I.S.N)
- 29) QUESTIONS DIVERSES



Monsieur le Maire
Michel DUTRUGE